VI - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Préambule

Le présent dossier est un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un site de stockage et de séchage de céréales sur la commune de Frencq. (Augmentation des capacités)

La coopérative UNEAL est déjà implantée depuis 1999 sur le site et exerce déjà ses activités telles que le stockage de céréales et le stockage d'engrais solides pour les agriculteurs.

A - ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

A1 - DESCRIPTION GENERALE DE LA ZONE

Les constructions seront édifiées Route de Turne à Frencq, en bordure de route départementale 113.

A l'origine, l'état initial de la zone était essentiellement occupé par des parcelles cultivées. La première construction de la Coopérative date de 1999, la dernière installation date de 2008.

Les installations sont situées au sein de la commune de Frencq, elles sont également près du lieu-dit : Le Turne. Ces communes sont implantées dans le département du Pas de Calais. Le site est situé à environ 20 kilomètres au Sud de la ville de Boulogne-sur-Mer.

A2 - EAUX

Le site de FRENCQ n'est pas situé à proximité d'une rivière ou d'un cours d'eau. Le cours d'eau le plus proche est le Huitrepin situé à 1 km au Sud du site de FRENCQ. On retrouve également La Dordogne à environ 3 km à l'Est et enfin la Côte d'Opale à environ 8 km à l'Ouest des installations. Le site est localisé dans le bassin Artois Picardie et il est donc concerné par le SDAGE « Artois Picardie ».

A3 - DONNÉES CLIMATIQUES, GEOLOGIQUES, PEDOLOGIQUES

Le département du Pas-de-Calais est un département maritime et l'influence de la mer le protège des excès climatiques : les températures hivernales n'y descendent jamais très bas. En revanche, les grandes chaleurs estivales y sont plutôt rares et la température moyenne ne dépasse 25° que pendant une vingtaine de jours. Il est rare que le département souffre d'excès de pluie ou de sécheresse. La frange littorale bénéficie d'une plus grande douceur de l'air, d'une moindre nébulosité et d'une atténuation du froid hivernal. Le Boulonnais se caractérise toutefois par la prédominance de vents humides. L'influence maritime décroît à l'intérieur des terres.

Le Pas-de-Calais est un département classé sous climat océanique qui reçoit entre 500 et 900 mm de pluies par an, pour une moyenne annuelle de 126 jours de précipitations (1971-2000).

Le climat de la région est un climat tempéré à océanique en allant vers le littoral, généralement doux et lumineux. Il est caractérisé par des venues d'air instables et humides qui rendent le temps très changeant. L'été sec est typiquement océanique, l'hiver est plus contrasté. Le secteur reçoit entre 600 et 800 mm de pluies par an.
Les vents dominants porteurs d'humidité, viennent de l'ouest et du sud-ouest. Les orages sont plutôt de secteur Nord et Ouest. Il peut y avoir des chutes de grêles.

De par la platitude de la région, il n'existe pas de conditions favorables à la formation de brouillards. Les brouillards de l'automne au printemps sont relativement rares et leur dissipation est souvent rapide. Aucune vallée n'est apte à leur rétention et leur lente dissipation.

Les précipitations sont à peu près régulièrement réparties tout au long de l'année. Elles sont relativement abondantes, le total annuel est de 680 mm dans la région de FRENCQ.

Suivant la rose des vents, les directions des vents les mieux représentées sont :

- Ouest Nord-ouest, à dominance principale
- Sud-ouest, à dominance secondaire

La commune de FRENCQ est située en zone d'aléa faible selon la méthodologie de zonage sismique de la France (2010) établi par le Plan séisme du ministère de l'Environnement.

Le sol est le résultat de l'altération (pédogenèse) de la roche initiale, de l'action des climats, des activités biologiques et humaines. Il intervient dans les cycles naturels (cycle de l'eau, etc.) mais aussi dans les processus économiques (production agricole, etc.). De ces qualités dépendent différentes fonctions : l'utilisation du stock d'eau et d'éléments nutritifs, ses capacités d'épuration et de rétention, la protection de la ressource en eau, les richesses faunistiques et floristiques, etc.

Mis à part les plaines maritimes, les sols du Pas de Calais se sont formés sur une couverture limoneuse pléistocène continue ne laissant apparaître que de rares affleurements de matériaux ante quaternaires. Les basses plaines (plaine de la Lys, plaine de la Scarpe) sont fréquemment recouvertes de matériaux complexes (sables, limons sableux, limons, argiles, tourbes) généralement hydromorphes. Dans l'Artois (Cambrésis, pays de Montreuil, haut Artois, Ternois), la nature des sols varie suivant la position topographique : limons décalcifiés sur les plateaux et formations caillouteuses d'argile à silex sur les pentes.

La région est constituée de craie blanche du Turonien supérieur recouverte à l'occasion de limons des plateaux, ou limons à silex.

A4 - NUISANCES SONORES ET VISUELLES

Existence de nuisances actuelles

La zone d'implantation est une zone calme. Pas de gêne liée à d'autres entreprises environnantes. La route départementale n°113 n'est pas un axe de circulation important (desserte locale). La présence d'engins agricole sur les routes avoisinantes est fréquente étant donné le milieu rural de la zone.

Existence d'un voisinage sensible

Les habitations les plus proches sont situées à plus de 600 m du site. L'environnement proche de la coopérative ne comprend pas de points sensibles, ni ERP, ni hôpital, ni école.

La coopérative est située à l'extérieur de Frencq

A5 – DECHETS

La coopérative respecte le tri sélectif en mettant dans une poubelle les déchets ménagers et dans une autre les différents emballages (carton,...) et papiers. La communauté de commune, Mer et Terre d'Opale, procède à une évacuation des déchets « domestiques » une fois par semaine. De plus, une poubelle réservée au verre se trouve dans la commune de Frencq.

A6 - FAUNE-FLORE - ESPACES NATURELS

La végétation présente sur le site est de type herbacé et arbustif. On peut rencontrer de petits mammifères tels que des lapins de garenne ou campagnol des champs. Différentes espèces d'oiseaux sont présentes.

A7 - ACTIVITES HUMAINES

Le site de la coopérative UNEAL est implanté sur la commune de Frencq.

La commune de Frencq dispose d'un plan local d'urbanisme. Le site de la coopérative UNEAL est implanté dans la zone As du PLU. Il s'agit d'une zone à vocation exclusivement agricole.

- **Au Nord :** La coopérative est longée par des terrains agricoles. Les premières habitations du lieu dit « Le Turne » sont situées à plus de 600 m du site.
- **Au Sud :** Le site est longé par des terrains agricoles. Les premières habitations de la commune de Frencq sont situées à plus de 650 m du site.
- **A l'Est :** Le site est bordé par des champs cultivés.
- **A l'Ouest :** Le site est bordé par des champs cultivés.

Aucun monument historique n'a été recensé sur la commune de Frencq.

B - INCONVENIENTS SUSCEPTIBLES DE RESULTER DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

B1 - IMPACT VISUEL / IMPACT SUR LE PAYSAGE

L'environnement proche du site est essentiellement agricole. Le bâtiment sera donc bien intégré dans le paysage. Le bâtiment de stockage et son séchoir seront donc bien intégrés dans le paysage.

Aucun bâtiment jouxtant n'est classé par les monuments historiques.

B2 - EAU – POLLUTION DE L'EAU

L'eau est utilisée en usage domestique. Les procédés n'utilisent pas d'eau.
Le réseau est de type séparatif : les eaux pluviales et les eaux de voiries sont traitées différemment. Les eaux susceptibles d'être polluées par les véhicules passent par un système de traitement avant rejet. Les eaux sanitaires sont rejetées dans une fosse septique située derrière le bureau.

B3 – REJETS DANS L'AIR – POLLUTION ATMOSPHERIQUE

L'installation rejette des poussières pendant les phases de déchargement des céréales. Ces sont des fines particules de terre ou des débris végétaux. L'éloignement des tiers par rapport aux sources d'émission de poussières, les vents dominants et le relief plat de la zone permettent de supposer de faibles nuisances liées aux poussières. Les céréales sont triées avant le chargement, il y a donc peu de poussière.
Les engrais ne présentent pas de risques de pollution de l'air lors de leur stockage ou de leur manipulation.

En cas d'accident, les engrais se décomposent dégageant des fumées à base d'eau, d'oxydes d'azote, et de composés chlorés. Le risque est lié aux eaux d'incendie souillées par des composés toxiques mais la rétention permet de canaliser ces eaux évitant ainsi toute pollution à l'extérieur.

B4 - BRUITS ET VIBRATIONS

Les nuisances sonores peuvent être liées aux équipements ou à la circulation. Les ventilateurs sont les sources les plus probables de nuisances. Les ventilateurs sont tous dans des bâtiments en béton.

La circulation est essentiellement diurne (8h30-12h00 / 14h00-17h00) et éventuellement nocturne pendant les périodes de moisson.

B5 – DECHETS

L'ensemble des déchets produits est recyclable et valorisé. Il s'agit notamment de coproduits de céréales valorisés en alimentation animale ou en méthanisation.
Les seuls déchets toxiques sont les huiles de vidange reprise par les entreprises prestataires de service et valorisées par des entreprises spécialisées.

B6 - TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS

La circulation n'est pas apte à apporter une nuisance aux habitations environnantes. La période la plus chargée de l'année correspond à la période de moisson. Hormis cette période, le flux de tracteurs se dilue dans le trafic, sans gêne apparente pour la circulation locale.

B7 - RISQUES DE POLLUTION PAR DES PRODUITS DANGEREUX

Les produits susceptibles de provoquer des pollutions sont les engrais solides, le stockage d'hydrocarbures et l'insecticide. De plus, en cas d'incendie des substances toxiques peuvent être émise dans l'atmosphère et lessivées par les eaux d'incendie.

B8 - EFFETS SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LE MILIEU

Le grain peut attirer quelques rongeurs ou oiseaux mais des dispositions sont prises pour lutter contre ces nuisibles.
Les installations n'ont pas de conséquence sur le reste du milieu faunistique et sur la flore.

B9 - EFFETS SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE, HYGIENE ET SALUBRITE

Le site est implanté à l'extérieur de la commune de Frencq. Les premières habitations sont situées à plus de 600 m au Nord du stockage projeté, elles concernent le lieu dit « Le Turne ».
L'exploitation du site n'aura donc pas d'effets sur la commodité du voisinage.

B10 - EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE

On peut résumer les expositions des populations avoisinant le site dans le schéma ci-dessous :

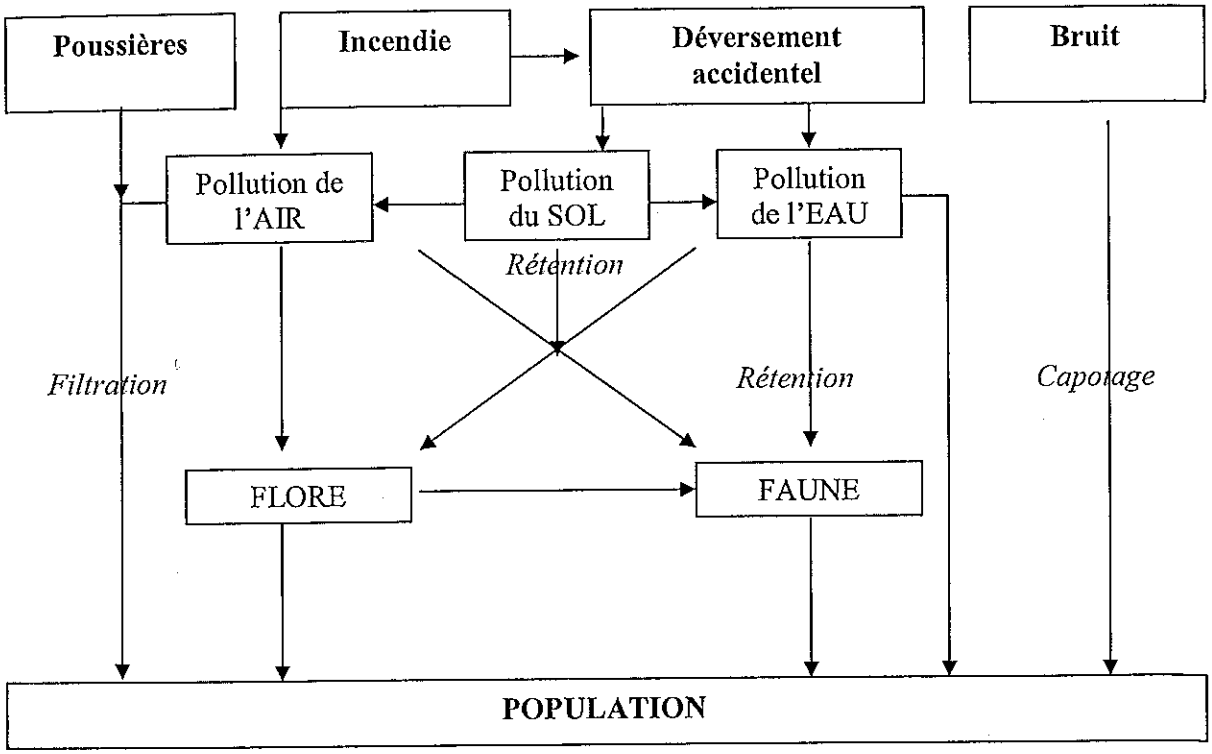

Les niveaux d'exposition aux produits chimiques dangereux et aux nuisances sonores sont négligeables. Les rétentions sur le site permettent de prévenir les atteintes aux populations ainsi qu'à la faune et à la flore.

C - MESURES PRISES OU ENVISAGEES POUR DIMINUER LES INCONVENIENTS

C1 - INTEGRATION DU SITE

Le site est prévu d'être construit sur une zone entourée de terres agricoles. Le projet n'aura pas d'impact visuel sur le paysage environnant. En effet, celui-ci sera implanté sur la face Nord du silo existant. Le choix des structures retenu dans la construction de ce projet a été leurs intégrations dans le paysage.

Enfin, le projet sera réalisé en tenant compte de l'impact dans le paysage et suivant l'avis du maire de Frencq.

C2 - PRELEVEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX

L'installation n'utilise que très peu d'eau. Le site est relié à l'alimentation en eaux potables de Frencq.

Les eaux provenant des aires de circulation, des aires de chargement (...) sont traitées séparément et ne pourront se mélanger aux eaux pluviales.

Le site dispose déjà d'un séparateur à d'hydrocarbures équipé d'un débourbeur permettant le traitement des eaux de cour.

C3 - TRAITEMENT DES REJETS A L'ATMOSPHERE

L'établissement est régulièrement nettoyé pour éviter la diffusion de poussières. De plus la conception des installations (capotage, filtration), les consignes d'exploitation et de nettoyage permettent d'assurer la limitation d'émission et de diffusion des poussières. L'installation de filtration est récente.

C4 - PREVENTION DES BRUITS ET DES VIBRATIONS

La Coopérative veille particulièrement au bon état des équipements ainsi qu'à leur entretien. Les ventilateurs sont encagés dans des cabines en béton. Pour les locaux existants, les murs ont été renforcés avec des murs anti-bruit.

C5 - LIMITATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets sont séparés afin d'en favoriser la récupération. Les coproduits de céréales sont valorisés dans l'alimentation animale ou par compostage. Tout brûlage à l'air libre est interdit, l'évacuation des déchets est réalisée conformément aux dispositions légales en vigueur.

C6 - TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS

Les périodes de moisson, d'approvisionnement et livraison des engrais, la rigueur des contrats et du marché des céréales ne permettent pas de diminuer les pointes de trafic et d'étaler les périodes de livraison et d'expédition.
Toutes dispositions seront prises pour limiter les nuisances liées à la circulation et aux transports.

C7 - PREVENTION ET PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS PAR DES PRODUITS DANGEREUX

La manipulation de produits (engrais, insecticides) se fait sur des aires munies de rétention (volume permettant de contenir une éventuelle pollution). De plus, en cas de fuite accidentelle ou d'incendie générant des eaux souillées, le site dispose d'une vanne permettant d'isoler et contenir les eaux polluées. La coopérative UNEAL effectuerait alors des analyses et ferait évacuer les eaux par une entreprise spécialisée.

C8 - PRESERVATION ET PROTECTION DE LA FAUNE - FLORE ET DU MILIEU NATUREL - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le site dispose dans certaines parties de ses installations de produits qui détruisent les rongeurs, permettant ainsi de limiter leur nombre et leur prolifération aux alentours. Aucune conséquence de l'installation sur le reste de la faune et de la flore.
Toutes dispositions seront prises afin de minimiser la consommation d'énergie électrique.

C9 - PROTECTION DE LA SANTE

Compte tenu des capacités de rétention des installations et du site, une pollution des eaux même en cas d'accident, est fortement improbable.
En cas d'incendie, le risque de contamination par voie atmosphérique est faible compte-tenu de la disposition et des capacités de stockage des installations. De plus, les vents dominants n'orienteraient pas cette pollution sur les populations mais sur les terrains cultivés.

En cas de risque pour la santé humaine lors d'un accident, les populations seront informées.

D -ETAT FINAL

L'aspect visuel du site sera donc conservé comme un terrain cultivé dans la plaine.

L'ensemble des produits dangereux sur le site sera évacué. Et le site sera mis en sécurité (coupure énergie).

En cas d'incident ou sinistre pouvant engendrer une pollution, des mesures seront effectuées pour surveiller la non-pollution du milieu ou, le cas échéant, dépolluer la zone sinistrée.

La remise en état sera aussi fonction de l'avenir de la zone en terme d'urbanisation, selon le développement futur et la politique de la commune.

Dans tous les cas, la mise à l'arrêt des activités du site se ferait dans le respect de l'article R 512-39-1du code de l'environnement.

A l'heure actuelle, aucun accident ayant pu engendrer une pollution n'a été recensé. Il n'y avait auparavant aucune autre activité susceptible de provoquer une pollution de sol ou des nappes antérieurement à l'installation de la coopérative en 1978.